



Optique

**Pour une
meilleure vue !**

www.ml.be





Votre vue n'est pas bonne et vous cause beaucoup de désagréments dans la vie de tous les jours ? Alors, il est temps d'y remédier ! Heureusement, il existe une solution à ces problèmes grâce aux lunettes, aux lentilles de contact ou à une intervention chirurgicale.

Vu que les frais en optique peuvent être élevés, la ML accorde une intervention pour :

- **des montures de lunettes, des verres de lunettes et/ou des lentilles de contact ;**
- **des lentilles de nuit ;**
- **un traitement au laser ;**
- **une correction oculaire par « Near Vision CK » ;**
- **des pansements occlusifs.**

Lunettes et/ou lentilles

Votre avantage auprès de la ML



La ML octroie une intervention maximale de **50 euros** par an pour l'achat de montures de lunettes, de verres de lunettes et/ou de lentilles de contact avec dioptrie.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Conditions

- Aucune intervention n'est octroyée pour l'achat de lunettes de natation, de lunettes de soleil ou de lentilles de couleur sans dioptrie.
- Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

Que faire ?

Faites parvenir à votre mutualité la preuve d'achat fournie par l'opticien, ou le formulaire mutualiste complété par l'opticien.



Lentilles de nuit

Votre avantage auprès de la ML

Une intervention unique de **100 euros** au maximum est octroyée pour l'achat de lentilles de nuit.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Conditions

- Aucune intervention n'est octroyée pour l'achat de lentilles de couleur sans dioptrie.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour l'achat de montures de lunettes, de verres de lunettes ou de lentilles de contact.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour un traitement de la cornée au laser réfractif.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour une correction oculaire par le biais de la technique « Near Vision CK ».
- Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

Que faire ?

Faites parvenir à votre mutualité la preuve d'achat fournie par l'opticien, ou le formulaire mutualiste complété par l'opticien.

Traitement au laser

Quoi ?

Un traitement de la cornée au laser réfractif est une opération qui vous permettra de ne plus porter de lunettes ou de lentilles de contact. Lors de cette intervention, la courbure de la cornée est adaptée. La cornée est la partie avant et translucide de l'œil.

Votre avantage auprès de la ML

Une intervention unique de **100 euros** au maximum est octroyée par œil traité dans le cadre d'un traitement de la cornée au laser réfractif.

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Conditions

- Le traitement doit être dispensé par un ophtalmologue reconnu par l'INAMI.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour l'achat de montures de lunettes, de verres de lunettes ou de lentilles de contact.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour l'achat de lentilles de nuit.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour une correction oculaire par le biais de la technique « Near Vision CK ».
- Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

Que faire ?

Présentez la facture originale à votre mutualité.

Near Vision CK

Votre avantage auprès de la ML

Une intervention unique de **100 euros** est octroyée par œil traité pour une correction oculaire par le biais de la technique « Near Vision CK ».

Pour qui ?

Pour tous les membres de la ML.

Conditions

- Le traitement doit être effectué par un ophtalmologue reconnu par l'INAMI.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour l'achat de montures de lunettes, de verres de lunettes ou de lentilles de contact.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour l'achat de lentilles de nuit.
- Durant l'année civile en cours, vous n'avez reçu aucune intervention pour un traitement de la cornée au laser réfractif.
- Le montant total de l'intervention ne peut pas être supérieur au coût total que vous avez payé.

Que faire ?

Présentez la facture originale à votre mutualité.

Pansements occlusifs

La ML vous rembourse **50 euros** maximum par année pour l'achat de pansements occlusifs jusqu'à l'âge de 10 ans inclus.



Pour qui ?

Tous les membres de la ML.

Conditions

- vous devez acheter les pansements oculaires auprès d'un opticien ou d'un pharmacien en Belgique ou dans un des pays frontaliers (Luxembourg, France, Allemagne ou Pays-Bas) ;
- durant l'année civile en cours, vous n'avez encore reçu aucun remboursement pour les montures et les verres de lunettes ainsi que les lentilles de contact ;
- l'intervention n'excède pas le montant que vous avez réellement payé.

Que faire ?

Remettez à votre mutualité soit la preuve d'achat de l'opticien, ainsi que l'attestation BVAC du pharmacien. Vous pouvez également faire remplir un formulaire mutualiste par l'opticien ou le pharmacien et le renvoyer.



ML MUTPLUS.be

Place de la Reine 51-52

1030 Bruxelles

☎ 02 209 48 11 - 📠 02 219 01 54

✉ info@mutplus.be

ML Hainaut-Namur

Centre de gestion de La Louvière

Rue Anatole France 8-14

7100 La Louvière

☎ 064 23 61 90 - 📠 064 23 61 91

✉ contact@mut409.be

Centre de gestion de Namur

Rue Bas de la Place 35

5000 Namur

☎ 081 23 18 23 - 📠 081 24 10 37

✉ contact@mut409.be

ML Liège

Rue de Hermée 177 D

4040 Herstal

☎ 0800 14 448 - 📠 04 253 22 02

✉ secretariat@libramut.be

ML Luxembourg

Avenue de la Gare 37

6700 Arlon

☎ 063 24 53 00 - 📠 063 21 73 29

✉ contact@mutualiteliberale.be



**En tant que membre de
la ML, vous bénéficiez de
nombreux avantages.**

**L'intervention pour
l'optique n'en est qu'un
parmi tant d'autres.**



**Découvrez la ML
sur www.ml.be**

**Ce dépliant ainsi que beaucoup d'autres sont disponibles
auprès de votre mutualité.**

Le présent dépliant contient uniquement les dispositions principales en matière d'intervention ML pour l'optique. En cas de doute ou de contestation, nos statuts s'appliquent. Pour pouvoir prétendre aux interventions, vous devez être en ordre de paiement de la cotisation légale obligatoire pour les services complémentaires.